

## ACTUALITÉ

### ➤ INSONORISATION

#### Rappel du dispositif

Les riverains de l'aéroport de Bordeaux Mérignac peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une aide financière pour l'insonorisation des locaux affectés en tout ou partie au logement (autres que les hôtels), des établissements d'enseignement et des locaux à caractère sanitaire ou social.

Ces locaux doivent se situer à l'intérieur du Plan de Gêne Sonore (PGS) de l'aéroport et ne pas être compris dans les zones définies par le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) en vigueur à la date de délivrance de l'autorisation de construire (conditions vérifiées par l'aéroport avant toute acceptation de demande d'aide).

L'aide concerne deux grandes étapes: la réalisation d'un diagnostic acoustique et les travaux d'insonorisation.

Financée par les compagnies aériennes au travers d'une taxe, l'aide ne peut être accordée de manière rétroactive. Il est donc impératif de suivre chaque étape dans le déroulement de la procédure.

Pour plus d'informations sur la démarche, le montant de l'aide ou encore les types de travaux acoustiques concernés:

[www.bordeaux.aeroport.fr](http://www.bordeaux.aeroport.fr)  
(rubrique *Environnement*, section *Aide à l'insonorisation*).

#### Le dispositif en chiffres:

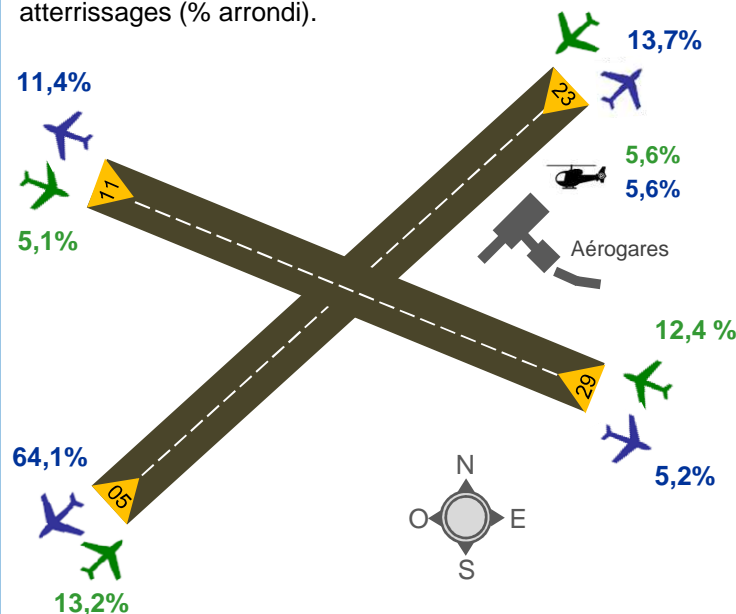
- 700 logements (collectifs et individuels) insonorisés depuis 2004
- 5,5 millions d'euros de travaux
- 4 communes concernées par le PGS (Eysines, Le Haillan, Mérignac et Saint-Jean d'Illac).
- 80%: taux d'aide minimal sous plafond financier.
- 11 000 € montant moyen d'aide pour l'insonorisation d'un logement individuel.

### ➤ RELEVÉ TRIMESTRIEL

## Utilisation des pistes, mouvements & mesure du bruit

### Utilisation des pistes

Les atterrissages face au sud-ouest ont représenté 63,7% du total des atterrissages (% arrondi).



Nombre de mouvements : 21748

➤ Atterrissages : 10 864 ➤ Décollages 10 884

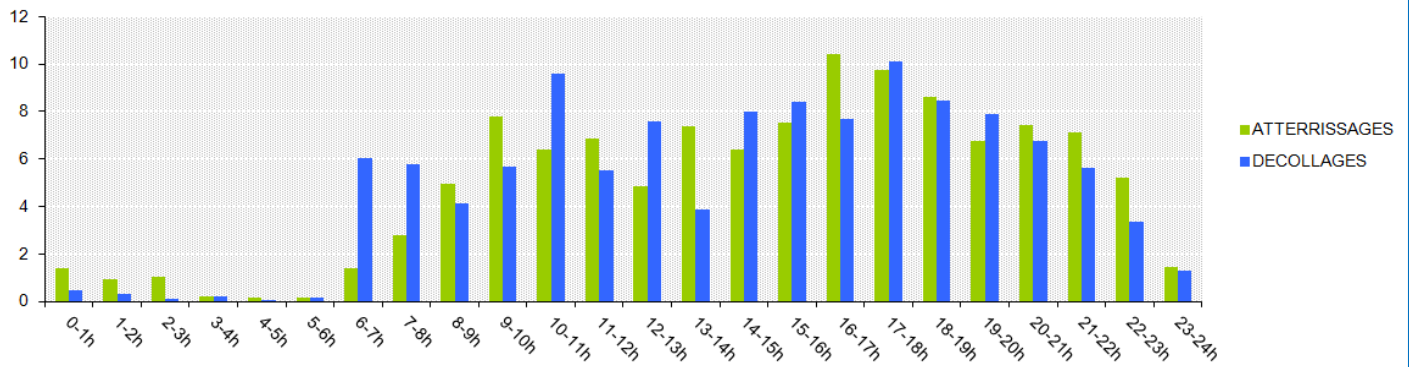
#### [RAPPEL] 2<sup>ème</sup> trimestre 2017

Nombre de mouvements : 21 587

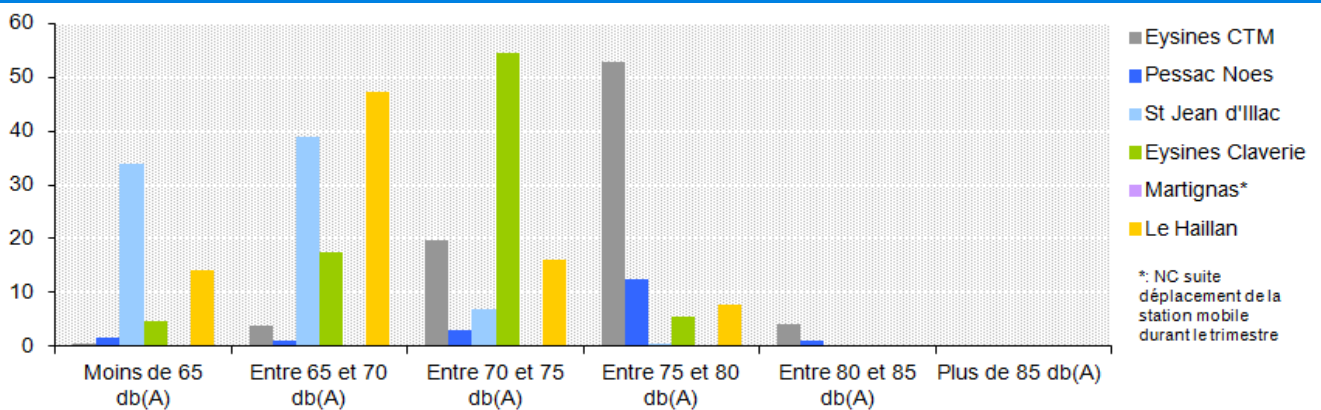
➤ Atterrissages : 10 792 ➤ Décollages : 10 795

|          |       |       |
|----------|-------|-------|
| PISTE 23 | 58,6% | 58,6% |
| PISTE 05 | 22,7% | 23,2% |
| PISTE 11 | 2,4%  | 2,6%  |
| PISTE 29 | 10,5% | 9,9%  |
| Hélico   | 5,8%  | 5,7%  |

## Répartition des mouvements [moyenne sur 24 heures]



## Nombre moyen journalier d'événements bruit avion [en Lamax]



### Activité du guichet unique

106 plaignants totalisant 158 plaintes.  
65 demandes d'informations.

### Pourcentage de mesures effectuées avec un vent supérieur ou égal à 6 m/s :

Eysines CTM : 0,32%      Pessac Noes : 1,18%      Saint Jean d'Ilac : 0,05%  
Eysines Claverie : 0,24%      Martignas : NC      Le Haillan : 0,05%

## Glossaire

### Mouvement

Un atterrissage ou un décollage.

### Événement bruit avion

Émergence sonore captée par une station de mesure dans un rayon et une période déterminés. Un seul mouvement d'avion peut donc générer un ou plusieurs événements selon l'emplacement et le nombre de stations de mesure.

### Lamax

Niveau instantané maximal atteint lors du passage d'un avion.

### Db(A)

Décibel: unité de mesure du niveau sonore. La pondération (A) permet de prendre en compte la sensibilité de l'oreille humaine à différentes fréquences.

## ➤ CARTOGRAPHIE

### Localisation des stations de mesure

